

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Initiatives Durables est une association professionnelle, fondée sur les valeurs de respect, d'humanisme, de rigueur et de sens de l'engagement. Elle fédère des entreprises implantées sur le territoire Grand Est engagées en matière d'économie responsable, c'est à dire conciliant préservation de l'environnement, progrès social et efficacité économique, et capitalisant sur ces trois piliers inscrits dans la culture régionale. L'ambition d'Initiatives Durables est d'animer, d'accompagner et de promouvoir le réseau des entreprises adhérentes, au service de l'amélioration de leur performance économique, sociale et environnementale, et du développement régional.

Article 1 : Champ d'application de la charte

Cette charte vise à établir les engagements en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) relatifs aux modes de fonctionnement, de production et aux produits de toute entreprise ou organisation qui souhaite rejoindre Initiatives Durables à titre individuel ou collectif.

Article 2 : Valeur ajoutée

Pour accéder à Initiatives Durables, l'entreprise candidate doit prouver qu'elle crée de la valeur ajoutée dans le Grand Est.

Article 3 : Respect de la réglementation

L'entreprise adhérente s'engage à respecter pleinement, dans chacune de ses activités, les dispositions réglementaires relatives à la législation environnementale, sociale, à la loyauté des transactions commerciales, à la protection des consommateurs, à la sécurité et la santé des personnes, telles qu'elles sont notamment fixées par les codes législatifs et le guide des bonnes pratiques dans certaines branches d'activité.

Article 4 : L'engagement dans l'amélioration continue et l'efficacité économique

L'entreprise adhérente s'engage dans un processus d'amélioration continue de ses pratiques en matière de RSE. Cette amélioration concerne toutes les activités de l'entreprise, qu'elle soit de production, de commerce ou de service, et se base sur :

- la préservation de l'environnement
- le progrès social/sociétal
- l'efficacité économique
- la gouvernance

Toutes les étapes de la chaîne de valeur de l'entreprise sont concernées et contribuent à l'amélioration de son efficacité économique. L'entreprise adhérente devra pouvoir justifier de cette maîtrise par l'existence de suivis pertinents mis en place aux différents stades. A ce titre, l'entreprise adhérente accepte d'être régulièrement auditée sur la base des critères retenus par le Conseil d'Administration.

Article 5 : L'engagement dans la préservation de l'environnement

L'adhésion à Initiatives Durables est conditionnée par l'engagement de l'entreprise à minimiser ses impacts sur l'environnement.

Article 6 : L'engagement social / sociétal

L'adhésion à Initiatives Durables implique l'entreprise adhérente dans une politique de développement humain et sociétal. Celle-ci vise à valoriser les savoir faire locaux, le développement des compétences, la responsabilisation des acteurs économiques ainsi que la prise en compte, la valorisation et la sensibilisation des parties prenantes. En particulier, l'entreprise adhérente s'engage à sensibiliser et à impliquer ses salariés dans sa politique RSE.

Article 7 : Vie de l'association

L'entreprise adhérente s'engage à contribuer activement à la vie d'Initiatives Durables en participant aux événements organisés à son intention. Ces événements ont pour but d'animer le réseau en créant des temps d'échanges dont l'objectif est l'enrichissement mutuel.

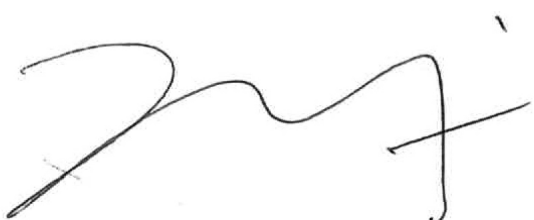
Article 8 : Utilisation de la marque

En signant cette charte, l'entreprise adhérente s'engage à respecter le règlement ainsi que la charte graphique de la marque collective Initiatives Durables.

L'entreprise EUROBOGEN s'engage à respecter la Charte Initiatives Durables.

Date d'adhésion à Initiatives Durables depuis 01/02/2024

Pour Initiatives Durables



Pour l'Entreprise

